

## Panneau de revêtement à noyau traité

### Fiche technique

#### Matériau de base économique à rendement supérieur et résistant à l'humidité servant au revêtement des murs extérieurs des immeubles résidentiels et commerciaux.

Les panneaux ProRoc<sup>®</sup> de revêtement à noyau traité, communément appelés panneaux de revêtement de gypse à noyau traité, assurent la résistance à l'humidité, à la protection contre le vent et le bruit, ainsi que la résistance structurale (c.-à-d. la stabilité latérale).

Les panneaux ProRoc<sup>®</sup> de revêtement à noyau traité comportent un noyau résistant à l'humidité à formule spéciale qui est revêtu de papier recyclé à 100 p. cent résistant à l'eau.

Les types de parements extérieurs comme le déclin ou le bardeau, le placage de maçonnerie et la brique peuvent être posés sur des murs portant des panneaux ProRoc<sup>®</sup> de revêtement à noyau traité.

#### RÉSISTANCE ACCRUE À L'HUMIDITÉ

**Le noyau hydrophobe et le papier traité donne aux panneaux ProRoc<sup>®</sup> de revêtement à noyau traité des propriétés de résistance à l'humidité supérieures à celles des panneaux de revêtement ordinaires pour garantir la protection contre les intempéries pendant la construction d'un bâtiment.**

Les panneaux de gypse ProRoc<sup>®</sup> de revêtement à noyau traité de type X permettent de construire des murs extérieurs offrant des propriétés combinant la résistance à l'humidité et une résistance au feu. Dans le cas de murs extérieurs nécessitant un indice de résistance au feu, les matériaux et les méthodes de construction utilisés doivent être conformes aux spécifications indiqués dans la plus récente édition des listes d'homologation des laboratoires pertinentes.

Pour de plus amples renseignements sur la manipulation, le stockage et la pose, consulter les normes de pose pertinentes de la CSA et de l'ASTM, ainsi que les documents publiés par la Gypsum Association (GA). Le Manuel des systèmes de panneaux de gypse renferme des renseignements détaillés sur la construction, les indices de résistance au feu et de transmission acoustique propres à tous les systèmes de déconstruction. Le Manuel des systèmes de panneaux de gypse et les fiches signalétiques sont publiés dans notre site Web ([www.certainteed.com](http://www.certainteed.com)).

#### DONNÉES SUR LE PRODUIT

##### ÉPAISSEUR

12,7 mm (1/2 po) – Panneau ProRoc<sup>®</sup> de revêtement à noyau traité\*

15,9 mm (5/8 po) – Panneau ProRoc<sup>®</sup> de revêtement à noyau traité de type X

##### LONGUEUR

Communiquer avec le bureau des ventes le plus près pour connaître les longueurs offertes

##### LARGEUR

1 220 mm (4 po).

##### POIDS (APPROX.)

12,7 mm (1/2 po) – Panneau ProRoc<sup>®</sup> de revêtement à noyau traité – 8,0 kg/m<sup>2</sup> (1,65 lb/pi<sup>2</sup>)

15,9 mm (5/8 po) – Panneau ProRoc<sup>®</sup> de revêtement à noyau traité de type X – 11,0 kg/m<sup>2</sup> (2,25 lb/pi<sup>2</sup>)

##### NOYAU

Panneau ProRoc<sup>®</sup> de revêtement à noyau traité — gypse (incombustible) à noyau résistant à l'humidité  
Panneau de ProRoc<sup>®</sup> revêtement à noyau traité de type X — gypse (incombustible) à noyau résistant à l'humidité et à formule exclusive qui assure une résistance au feu.

##### BORD

Angle droit, revêtu de papier – fini en usine

##### EXTRÉMITÉ

Angle droit – coupé en usine

#### NORMES DU PRODUIT

- CAN/CSA-A82.27 Panneau de gypse
- ATSM C 1396 Panneau de gypse
- ASTM C 79 Panneau de revêtement de gypse

#### NORMES DE POSE

- CAN/CSA-A82.31 Pose de panneau de gypse
- ASTM C 1280 Pose de revêtement de gypse
- GA-253 Pose de panneau de revêtement
- Code national du bâtiment du Canada (CNBC)

Les constructions à indice de résistance au feu réalisées avec les produits de type X doivent être exécutées conformément aux renseignements détaillés énoncés dans la plus récente édition des listes d'homologation des laboratoires pertinentes.

#### LIMITES

- Ce matériau ne doit pas servir de base de clouage.
- Tout parement posé sur les panneaux de revêtement de gypse devrait être fixé à l'aide d'attaches mécaniques qui pénètrent dans la charpente du mur.
- Il n'est pas recommandé de fixer les panneaux de revêtement de gypse à la montant à l'aide d'adhésif seulement.
- L'espacement maximal des éléments de charpente est de 600 mm (24 po) de centre à centre.
- Ce matériau n'est pas recommandé pour les plafonds, soffites ou seuils extérieurs.
- Ce matériau n'est pas conçu pour une exposition à long terme aux intempéries. La durée d'exposition des panneaux aux éléments sera fonction des conditions météorologiques locales; toutefois, les panneaux devraient pouvoir résister jusqu'à un mois à une exposition aux éléments. Si la durée de l'exposition doit dépasser un mois ou si les conditions climatiques sont rigoureuses, les panneaux doivent être recouverts immédiatement de papier de construction, ou l'équivalent, qui présente le chevauchement voulu et qui est fixé adéquatement.
- Il n'est pas recommandé d'exposer en permanence ce matériau à des températures qui dépassent 52 °C (125 °F), notamment dans des endroits contigus à des appareils de chauffage, des saunas ou des poêles à bois.
- Les matériaux doivent être gardés au sec pendant l'entreposage
- Les matériaux doivent être empilés avec soin, sur une surface plane.

\*Communiquer avec le bureau des ventes le plus près pour connaître les longueurs offertes.

Distribué par :

**CertainTeed** 

CertainTeed Corporation  
P.O. Box 860  
Valley Forge, PA 19482

Professionnels : 800-233-8990  
Consommateurs : 800-782-8777  
[www.certainteed.com](http://www.certainteed.com)

Les caractéristiques, les propriétés et la performance des matériaux ou des systèmes fabriqués par CertainTeed et décrits aux présentes sont tirées des données obtenues sous des conditions d'essai contrôlées. CertainTeed ne fait aucune garantie, formelle ou implicite, quant aux caractéristiques, aux propriétés et à la performance en cas d'écart de telles conditions dans le cadre de la construction réelle. CertainTeed n'assume aucune responsabilité quant aux effets du mouvement structural.

MC © CertainTeed et le slogan « Quality made certain. Satisfaction guaranteed. » (Qualité certaine. Satisfaction garantie.) sont des marques de commerce de CertainTeed Corporation. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de BPB plc ou de sociétés qui lui sont apparentées ou affiliées.

AVIS : Les renseignements contenus dans ce document sont sujets à modification sans préavis. CertainTeed n'assume aucune responsabilité quant aux erreurs qui peuvent s'être glissées dans ce document par mégarde.

©01/07 CertainTeed Corporation. Imprimé au Canada sur du papier recyclé. ♻ Mars 2007 Formulaire n° L-DS-011-B